

Assemblée de la Commission communautaire française



5 mai 2004

SESSION ORDINAIRE 2003-2004

PROJET DE DECRET

**portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral,
la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone,
la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française,
la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale
visant la collaboration dans les domaines
de l'environnement et de la santé**

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par Mme Dominique BRAECKMAN

SOMMAIRE

1. Exposé de M. Didier Gosuin, membre du Collège chargé de la Santé	3
2. Discussion générale	3
3. Examen et vote des articles.....	3
4. Vote sur l'ensemble du projet de décret	3
5. Approbation du rapport.....	3
6. Texte adopté par la commission	4

Ont participé aux travaux : Mme Dominique Braeckman, MM. Jean-Pierre Cornelissen, Serge de Patoul, Mme Dominique Dufourny (remplace M. Alain Zenner), MM. Michel Lemaire, Claude Michel, Michel Moock (remplace M. Mahfoudh Romdhani) Mme Caroline Persoons (présidente), M. Yaron Pesztat (remplace M. Christos Doukeridis), Mmes Françoise Schepmans, Anne-Françoise Theunissen.

Absent(e)s : M. Christos Doukeridis (remplacé), Mme Anne-Sylvie Mouzon, MM. Mahfoudh Romdhani (remplacé), Alain Zenner (remplacé).

Ont assisté également à la réunion : M. Eric Tomas (ministre-président du Collège), M. Didier Gosuin (membre du Collège), Mme Martine Bauwens (cabinet du membre du Collège Didier Gosuin), Mme Marie Delvoye (experte du groupe PS), M. Marc Loewenstein (expert du groupe MR).

Mesdames,
Messieurs,

En application des articles 61 et suivants du Règlement de l'Assemblée, la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles a, en sa réunion du 5 mai 2004, examiné le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale visant la collaboration dans les domaines de l'environnement et de la santé.

Mme Dominique Braeckman a été désignée en qualité de rapporteuse.

1. Exposé de M. Didier Gosuin, membre du Collège chargé de la Santé

M. Didier Gosuin se réfère à l'exposé des motifs figurant dans le document qui a été distribué aux députés. Il rappelle que cet accord de coopération est le résultat d'un long travail en conférence interministérielle de l'environnement. Il fait également référence aux débats qui ont eu lieu en commission de l'Environnement du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

2. Discussion générale

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) se réjouit de l'adoption très prochaine de ce projet de décret. Elle souligne le lien étroit existant entre les matières de l'environnement et de la santé. Depuis quelques années, il y a une augmentation du nombre de cancers et d'autres maladies liés à l'état de l'environnement, à la présence ou à l'utilisation de nouvelles substances chimiques. Certains projets ont été réalisés en région bruxelloise pour concrétiser ce lien à opérer entre l'environnement et la santé. Il ne s'agit que d'un début. Mme Braeckman espère que ce travail à la connexion entre les deux compétences sera accru rapidement.

ronnement, à la présence ou à l'utilisation de nouvelles substances chimiques. Certains projets ont été réalisés en région bruxelloise pour concrétiser ce lien à opérer entre l'environnement et la santé. Il ne s'agit que d'un début. Mme Braeckman espère que ce travail à la connexion entre les deux compétences sera accru rapidement.

3. Examen et vote des articles

Article 1^{er}

Cet article ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des huit membres présents.

Article 2

Cet article ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des huit membres présents.

4. Vote sur l'ensemble du projet de décret

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des huit membres présents.

5. Approbation du rapport

Il est fait confiance à la rapporteuse et à la présidente pour l'élaboration du présent rapport.

La Rapporteuse,

Dominique BRAECKMAN

La Présidente,

Caroline PERSOONS

6. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte du projet tel qu'il figure dans le document 142 (2003-2004) n° 1.